Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9170892
Centre d'intérêt : 240

Nadeau, Sylvie.

Ecoles et drogues : rapport provincial d'analyse du questionnaire : "Etat de situation sur la problématique écoles et drogues dans les commissions scolaires" / [rédaction, Sylvie Nadeau] ; Ministère de l'éducation, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires. -- [Québec] : Le Ministère, 1990.
9 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.

ISBN 2-550-15448-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Descripteur(s) : Rôle de la commission scolaire • Drogue • Prévention • Ressources • Rapport d'enquête • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Cette analyse porte sur les résultats de l'application du questionnaire "Etat de situation sur la problématique écoles et drogues dans les commissions scolaires" qui traite principalement des activités concernant la prévention, le dépistage et le traitement des cas problèmes liés à la consommation de drogues chez les élèves des écoles primaires et secondaires. Ce questionnaire a été expédié dans toutes les commissions scolaires du Québec en novembre 1989 et fut retourné par 140 d'entre elles. Les points touchés par l'analyse sont : 1. les règlements concernant les drogues; 2. les activités concernant la problématique des drogues; 3. les ressources consacrées à ces activités; 4. l'efficacité des activités; les commentaires et recommandations transmis par les commissions scolaires en ce qui concerne la problématique des drogues.

Type de document :

9170892

ÉCOLES ET DROGUES

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4
29 AOUT 1991

Rapport provincial d'analyse du questionnaire:

État de situation sur la problématique écoles et drogues dans les commissions scolaires

Ministère de l'Éducation
Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Juillet 1990

Enquête réalisée dans le cadre des travaux du comité interne du ministère de l'Éducation sur la drogue et le milieu de l'éducation

Rédaction : Sylvie Nadeau

Collaboration :
Direction de la recherche
Direction de la coordination des réseaux
Directions régionales

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation 1990

ISBN : 2-550-15448-7

Dépôt légal — quatrième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

1- Règlements concernant les drogues 5

2- Activités touchant la problématique des drogues 5

2.1 Activités de prévention, de sensibilisation ou d'information 6
2.2 Activités de dépistage et de référence 6

3- Ressources consacrées aux activités 7

4- Efficacité des activités 7

5- Commentaires et recommandations 8

ANNEXE — Liste des vidéos utilisés dans les écoles 10

INTRODUCTION

La présente analyse porte sur les résultats de l'application du questionnaire **ÉTAT DE LA SITUATION SUR LA PROBLÉMATIQUE ÉCOLES ET DROGUES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES**. Ce questionnaire traite principalement des activités concernant la prévention, le dépistage et le traitement des cas problèmes liés à la consommation de drogues chez les élèves des écoles primaires et secondaires. Les résultats de cette enquête ont été communiqués au groupe de travail sur la lutte contre la drogue créé par le gouvernement en novembre 1989 (Comité Bertrand).

Le questionnaire a été expédié dans toutes les commissions scolaires du Québec en novembre 1989, et 140 commissions scolaires l'ont retourné après l'avoir rempli. Le taux de participation se situe donc à 74p.100 pour l'ensemble du Québec. Le graphique suivant présente, pour chacune des régions, la proportion de commissions scolaires ayant participé à l'enquête.

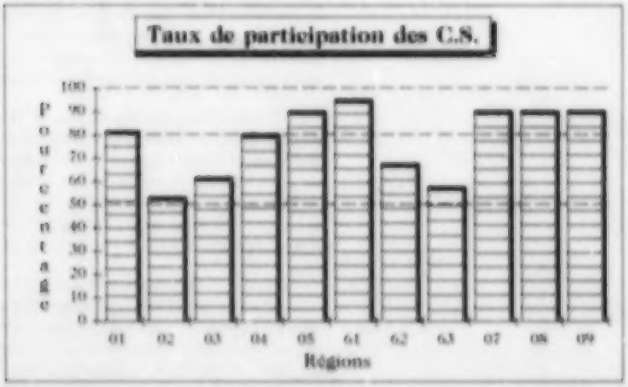

1 - RÉGLEMENTS CONCERNANT LES DROGUES

De façon générale, ce ne sont pas les commissions scolaires mais les écoles qui adoptent des règlements concernant la possession, la consommation et le trafic des drogues dans l'établissement.

En effet, sur les 140 commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire, seulement 20p.100 ont indiqué avoir adopté des règlements concernant la problématique des drogues, tandis que 80 p. 100 n'ont aucun règlement en ce sens. Cependant, lorsque la commission scolaire n'a pas de règlement spécifique, on a majoritairement répondu qu'il y avait, dans les règlements des écoles, au moins un article relatif à la possession, à la consommation ou au trafic des drogues.

2- ACTIVITÉS TOUCHANT LA PROBLÉMATIQUE DES DROGUES

La plupart des commissions scolaires (86 p. 100) ont organisé, au cours des deux dernières années, des activités concernant la problématique des drogues. Près de la moitié de ces commissions scolaires ont organisé des activités qui ont touché toutes leurs écoles, tant au primaire qu'au secondaire. D'autres ont organisé des activités plus sélectives, touchant uniquement les écoles secondaires ou uniquement les écoles primaires, ou encore ne concernant que quelques écoles de la commission scolaire.

Dans plus de la moitié des commissions scolaires où des activités concernant l'usage des drogues ont été organisées, aucune personne en particulier n'a été désignée comme responsable de ces activités au sein de la commission scolaire; on peut supposer ici que la responsabilité relevait plutôt des écoles. Lorsque la commission scolaire assume elle-même la responsabilité des activités, elle la confie alors à la direction des services éducatifs (24 p.100), à la coordination des services complémentaires (16 p.100) ou à divers professionnels non enseignants (36 p.100): conseillers pédagogiques, psychologues, travailleurs sociaux ou infirmières.

La responsabilité d'organiser ces activités, au niveau de l'école, revient principalement à la direction. Les professionnels non enseignants et les enseignants, plus particulièrement ceux chargés du programme de formation personnelle et sociale

ou de l'animation pastorale, se voient aussi confier la responsabilité de telles activités. Dans plusieurs questionnaires, on a mentionné que la responsabilité était souvent partagée entre divers intervenants au sein de l'école.

De plus, certaines activités relèvent d'organismes extérieurs à l'école: CLSC, corps policiers (Sûreté du Québec, corps policiers municipaux et Gendarmerie royale du Canada), clubs sociaux et organismes bénévoles, etc.

2.1 Activités de prévention, de sensibilisation ou d'information

Les 121 commissions scolaires ayant organisé des activités concernant la problématique des drogues ont, pour la plupart, réalisé des activités de prévention, de sensibilisation ou d'information, autant dans les écoles primaires que secondaires. Ces activités se présentent sous diverses formes. Des rencontres occasionnelles sur la problématique des drogues ont eu lieu dans presque toutes ces commissions scolaires. Près de la moitié d'entre elles ont aussi organisé une journée ou une semaine thématique sur le sujet. Le cours de formation personnelle et sociale a été mentionné par plusieurs comme étant donné dans le cadre d'activités concernant les drogues.

Des intervenants des milieux policiers (policiers-éducateurs de la Sûreté du Québec ou de la Gendarmerie royale du Canada) viennent aussi faire des présentations sur le sujet. Des kiosques d'information, la présentation de vidéos, des conférences de personnes-ressources ou des «témoignages», la présentation de pièces de théâtre, des séances d'information pour les élèves et les parents, l'organisation d'ateliers sur le thème des drogues, la formation de clubs **Disons non** et la formation de groupes d'intervenants en milieu scolaire complètent les activités qui ont été mentionnées.

Le matériel produit par des organismes externes est utilisé dans la majorité des commissions scolaires organisant des activités. Le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé et Bien-être Canada, la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, l'Association canadienne des chefs de police, les DSC et CLSC, la Fondation Jean-Lapointe, de même que les clubs Optimistes et les clubs Lions sont tous des organismes qui ont fourni du matériel aux écoles.

Entre autres choses, les commissions scolaires ont utilisé des documents d'information provenant du ministère de l'Éducation ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, des affiches et des dépliants publicitaires, la «valise» de la Sûreté du Québec ou, encore, du matériel fourni dans le cadre du projet **Moi, je dis non** (Clubs Optimistes et Sûreté du Québec). Plusieurs vidéos venant de divers organismes ont également été mentionnés (liste en annexe).

2.2 Activités de dépistage et de référence

Des activités de dépistage et de référence ont été réalisées dans les écoles primaires de dix commissions scolaires et dans les écoles secondaires de 69 commissions scolaires. Ces activités touchent donc, principalement, les écoles secondaires et, plus rarement, les écoles primaires.

Peu d'activités de dépistage comme tel ont été mentionnées dans les questionnaires. Ce qui ressort surtout, c'est qu'en ce qui a trait au dépistage, «tout le monde est un peu impliqué sans qu'il y ait vraiment de structure définie». Les enseignants en particulier sont invités à référer les cas «certains ou potentiels» aux personnes-ressources concernées. Le dépistage, nous dit-on, se fait à partir d'éléments tels: l'absentéisme, les résultats scolaires fortement à la baisse, ainsi que les comportements incohérents et d'évitement.

Les cas dépistés sont référés, selon la gravité et le personnel en place, soit à la direction de l'école, au travailleur social, au psychologue, à l'infirmière, au CLSC, à la Direction de la protection de la jeunesse ou aux corps policiers; il semble que les «consommateurs» soient référés aux ressources internes, alors que les «vendeurs» sont plutôt référés aux autorités policières. Les parents sont généralement avisés de la situation. Dans certaines commissions scolaires, des comités de soutien ont été formés afin d'assurer un soutien et un suivi aux élèves aux prises avec des problèmes de consommation de drogues.

Des élèves de 56 commissions scolaires ont bénéficié du service de référence. Par contre, peu de commissions scolaires ont indiqué le nombre d'élèves en ayant bénéficié; les quelques chiffres obtenus varient entre 1 et 75 élèves. Par ailleurs, dans une commission scolaire, on nous indique qu'une quarantaine d'élèves ont été référés pour des problèmes de drogue, mais qu'au moins 300 ont fait l'objet d'une démarche de dépistage préventif par un agent-éducateur de la Sûreté du Québec, généralement secondé par un adjoint au directeur de l'école.

À la question portant sur les mesures prévues dans l'éventualité du constat d'un cas-problème, plusieurs commissions scolaires ont tenu à préciser que ces mesures variaient d'un cas à l'autre. Parmi les choix proposés, l'information aux parents est une mesure prise dans 102 commissions scolaires, la suspension de l'élève par la direction dans 82 commissions scolaires et la référence aux services de la justice, dans 54 commissions scolaires. Plusieurs ont spécifié que cette dernière mesure ne s'appliquait que dans les cas les plus graves. Le renvoi de l'élève est aussi une mesure envisagée dans certaines commissions scolaires. Mais la mesure la plus couramment appliquée, d'après les réponses fournies à la catégorie «autre», semble être de référer le cas à une personne-ressource du milieu scolaire.

Les trois quarts des commissions scolaires interrogées ont dit connaître le document du ministère de l'Éducation intitulé: **Le phénomène-drogue et les jeunes**. Cependant, seulement dix d'entre elles ont utilisé le questionnaire inclus dans le document pour faire état de la situation chez elles.

3- RESSOURCES CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS

Un faible nombre (environ une trentaine) de commissions scolaires ont répondu aux questions concernant les ressources consacrées aux activités liées à la problématique des drogues. Certaines ont indiqué que les mesures prises sont difficiles à quantifier.

Par ailleurs, la grande diversité des réponses fournies dans cette partie du questionnaire nous porte à croire qu'elle n'a pas été interprétée de la même façon par toutes les personnes ayant répondu au questionnaire. Par exemple, en ce qui concerne le personnel enseignant, les données varient de une à quatre cents ressources. Une hypothèse permettant d'expliquer cet écart serait que dans certains cas, on a considéré que tous les enseignants, dans le cadre de leur travail, consacraient du temps à la problématique des drogues, alors que d'autres ont indiqué uniquement le nombre de ressources libérées pour s'occuper spécifiquement de ce problème.

Nous avons tout de même tenté d'effectuer, à partir des données recueillies, une certaine analyse sur l'utilisation des ressources dans le cadre de la problématique des drogues. Mais, les résultats obtenus ici doivent être considérés avec beaucoup de réserve.

Au primaire, les ressources semblent essentiellement utilisées pour de la prévention, alors qu'au secondaire, elles sont aussi utilisées pour le dépistage et le traitement des cas problèmes. Les activités de prévention et de dépistage ont touché autant les enseignants que les professionnels non enseignants et les cadres. Par contre, les cas problèmes ont demandé plus de temps aux cadres et aux professionnels non enseignants qu'aux enseignants.

En ce qui concerne les ressources externes (où les données retrouvent leur fiabilité), le CLSC est sans nul doute celle la plus couramment utilisée par les commissions scolaires; plus de 65 p.100 d'entre elles ont dit y avoir recours. Parmi les autres ressources utilisées, on retrouve des intervenants des divers corps policiers (municipaux, Sûreté du Québec, Gendarmerie royale du Canada), d'organismes d'aide aux toxicomanes (Alcooliques anonymes, Fondation Jean-Lapointe, etc.), des centres hospitaliers, de la Direction de la protection de la jeunesse, des Centres de services sociaux et de certains clubs sociaux (Optimistes, Lions, Rotary).

4- EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS

Le tiers des commissions scolaires interrogées ont dit prendre des moyens pour mesurer l'efficacité de leurs activités. Dans certains cas, on se base sur des évaluations faites auprès des directeurs d'écoles, des professionnels concernés ou auprès des élèves eux-mêmes. Ces évaluations prennent la forme de rencontres ou, encore, de questionnaires distribués aux élèves. Une commission scolaire dit évaluer systématiquement toutes les activités réalisées dans le cadre de cette problématique. Dans

d'autres commissions scolaires, l'efficacité des activités est évaluée en fonction des résultats obtenus: diminution des cas nécessitant une intervention, disparition des vendeurs de drogues, etc.

Les commissions scolaires se sont prononcées sur l'efficacité des activités qu'elles ont organisées concernant la problématique des drogues.

On constate que la majorité (65 p.100) des commissions scolaires considèrent leurs activités comme étant plutôt efficaces. Seulement 10 p.100 des commissions scolaires les ont considérées comme étant très efficaces. Par ailleurs, on retrouve une certaine proportion (14 p.100) de commissions scolaires qui ont jugé que leurs activités étaient peu efficaces.

5- COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs commissions scolaires ont transmis leurs suggestions concernant la problématique écoles et drogues. Ces suggestions portent principalement sur les ressources humaines, financières et matérielles qui seraient nécessaires pour une intervention adéquate en milieu scolaire.

Sur le plan des ressources humaines, on aimerait qu'une ou plusieurs ressources additionnelles soient accordées aux commissions scolaires dans le but de réaliser des interventions spécifiques et d'organiser des activités. Ces ressources devraient être spécialisées et formées pour réaliser des interventions préventives et curatives. On désirerait également que de la formation soit donnée aux enseignantes et aux enseignants, de même qu'aux divers intervenants scolaires. Dans une commission scolaire, on mentionne qu'il pourrait être intéressant d'associer des «anciens drogués» aux activités de sensibilisation.

Pour ce qui est des ressources matérielles, on parle de matériel adapté au primaire et au secondaire, de guides d'activités de sensibilisation et de prévention, de vidéos pour les écoles, de littérature destinée aux enfants sur le sujet. On apprécierait que les programmes concernant la problématique des drogues soient basés sur l'estime de soi et sur la capacité de dire non.

Concernant les ressources financières, on aimerait que des subventions soient accordées aux commissions scolaires pour l'organisation d'activités de prévention ou pour la réalisation de projets spécifiques. On parle également d'un soutien financier pour la mise sur pied de clubs Dions non ou d'allouer un financement additionnel aux organismes communautaires tels que Priame, Maison des Jeunes, etc. On demande que le Ministère alloue des budgets spéciaux pour des services directs aux élèves dans le cadre des services complémentaires.

Certaines commissions scolaires ont tenu à souligner l'efficacité du travail des intervenants de la Sûreté du Québec. On propose de rendre disponible le policier-éducateur dans les écoles et que soient réalisées des expériences pilotes «écoles-Sûreté du Québec» en vue de faire de la prévention et du dépistage.

Parmi les diverses suggestions, on retrouve la possibilité d'assurer un suivi en milieu de loisirs des activités de prévention amorcées à l'école. On suggère d'instaurer des mécanismes d'aide et de désintoxication pour les élèves du secondaire aux prises avec des problèmes de consommation de drogues.

Sur le plan de l'information sur le sujet, on propose de publiciser les réalisations des écoles ou des commissions scolaires, d'encourager les initiatives locales, de sensibiliser les éducateurs à la présence des drogues et au dépistage, d'informer les parents et de les associer aux initiatives prises, de continuer la publicité adaptée aux jeunes. On souligne, par ailleurs, que les interventions ne devraient pas ternir la réputation de l'école publique.

Certains ont manifesté le désir que les activités de prévention soient intégrées le plus possible au programme de formation personnelle et sociale. On propose également un élargissement de l'intervention éducative pour y inclure le phénomène de la violence dans les écoles. Tout en reconnaissant la nécessité que l'école s'implique, d'autres voudraient que soit évitée une «surenchère» des responsabilités déléguées aux enseignants.

On aimerait que l'on tienne compte de la disparité des moyens et des ressources disponibles entre les commissions scolaires et de l'accès difficile au matériel pédagogique produit en anglais, pour les établissements scolaires situés à l'extérieur des grands centres.

Enfin, on souligne également la nécessité d'une concertation entre les divers organismes s'intéressant à cette problématique, concertation dont le leadership pourrait revenir aux directions régionales du ministère de l'Éducation.

ANNEXE **Liste des vidéos utilisées dans les écoles**

TITRE DES VIDÉOS	PROVENANCE
Les drogues, si on s'en parlait	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Choisis	Association canadienne des chefs de police
La pharmacie de M. Tremblay	Santé et Bien-être Canada
Mes amis, mon jardin	Gendarmerie Royale du Canada
Vive moi-même	Office National du Film
Les drogues: faits et méfaits	Sunburst
Pas de pot pour mon potte	
Drogues et les parents	
Cannabis	
Drogues: pas besoin	
Drogues et les jeunes	
Le tabac passe à tabac	
Des drogues, des choix à faire	
Un choix alcoologique	
Risquer sa vie	
Les jeunes et l'alcool	